



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 20 octobre 2020 à 18 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Madame la conseillère Jessica Maheu ainsi que messieurs les conseillers Adolf Hilgendorff, Maurice Brière, Jean Laniel et Clément Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 18 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

**S2020-10-168**

### **POUR ACCEPTER LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2020 SANS PUBLIC**

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les divers décrets suivants prolongeant cet état d'urgence actuellement en vigueur jusqu'au 21 octobre 2020;

ATTENDU l'arrêté 2020-049, de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que s'il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la superficie de la salle du conseil municipal ne permet pas d'accueillir les citoyens selon les normes en vigueur et qu'il est dans l'intérêt du public, pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue sans public;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y être enregistrées afin de répondre aux divers arrêtés ministériels.

Adopté à l'unanimité.

Le maire, monsieur Roland Montpetit soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du Règlement RM05-2020 relatif au règlement d'emprunt concernant les travaux d'asphaltage du projet 2017-02 (RIRL – chemins Pont-de-Bois et Hautes-Chutes);
4. Achat de lumières et accessoires - Projet de réfection du terrain de balle;
5. Achat de poteaux - Projet de réfection du terrain de balle;
6. Achat de compteurs d'eau;
7. Autorisation à signer l'entente pour adhérer au Programme Village-Relais;
8. Achat de MG-20 – Chemin Hayes;
9. Période de questions (relatives aux points 3 à 8 seulement);
10. Levée de la séance.

**S2020-10-169**

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL –**  
**20 OCTOBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-10-170**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RM05-2020 RELATIF AU RÈGLEMENT**  
**D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASPALTAGE DU**  
**PROJET 2017-02 (RIRL – CHEMINS PONT-DE-BOIS ET HAUTES-**  
**CHUTES)**

ATTENDU QUE l'objet du règlement numéro 05-2020 est un emprunt de 216 249,00 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports (MTQ) accordée dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU QUE ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 106.1 du code municipal du Québec;

ATTENDU la confirmation de la subvention du MTQ datée du 25 juillet 2018 afin de permettre les travaux de réfection de la chaussée sur les chemins Pont-de-Bois et Hautes-Chutes;

ATTENDU que la subvention sera versée sur une période de 10 ans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 216 249,00 \$;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 17-08-157, la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour des travaux d'asphaltage sur les chemins municipaux stipulés dans sa programmation municipale de travaux en voirie locale dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) offert par le ministère des Transports (MTQ) relativement au projet RIRL-2015-098;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro S18-05-102, le conseil octroie le contrat à Pavage Coco;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance tel que prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro RM05-2020 des règlements municipaux et intitulé **RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE PRÉVU AU PROJET 2017-02 (RIRL – CHEMINS PONT-DE-BOIS ET HAUTES-CHUTES,** soit, et est adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Transports (MTQ) accordée dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL), le conseil est autorisé à dépenser la somme de 216 649,00 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 10 ans.

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du MTQ, conformément à la convention intervenue entre le ministre du MTQ et la municipalité de Val-des-Bois, le 25 août 2020, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

**Roland Montpetit, maire**

---

**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

Avis de motion donnée le 6 octobre 2020

Projet déposé le 6 octobre 2020

Adopté le 20 octobre 2020

Affiché le 21 octobre 2021

**S2020-10-171**

**ACHAT DE LUMIÈRES ET ACCESSOIRES - PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation à trois (3) fournisseurs;

ATTENDU la soumission la plus avantageuse reçue de Lumenco Inc. au coût de 30 768,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 30 768,00 \$ plus taxes applicables pour l'achat et la livraison de lumières DEL et accessoires;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois tous les documents nécessaires pour procéder à l'acquisition des lumières DEL et des accessoires;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense nette soit affectée à la subvention du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec représentant 50 % de la dépense nette;

ET QUE la contribution municipale à ladite subvention soit affectée au surplus accumulé non affecté des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-10-172**

**ACHAT DE POTEAUX - PROJET DE RÉFECTION DU TERRAIN DE BALLE**

ATTENDU l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV;

ATTENDU QUE la Municipalité doit changer les poteaux de bois,

ATTENDU la soumission reçue de Stella-Jones au coût de 1 714,00 \$ par poteau de 60 pieds plus taxes applicables;

ATTENDU les frais de livraison de 650,00 \$ plus taxes applicables;

ATTENDU QUE six poteaux sont nécessaires pour compléter le projet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Jessica Maheu

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 10 934,00 \$ plus taxes applicables pour l'achat et la livraison de poteaux pour le projet de réfection d'éclairage du terrain de balle;

ET QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois tous les documents nécessaires pour procéder à l'acquisition et la livraison des poteaux de bois;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la dépense nette soit affectée à la subvention du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec représentant 50 % de la dépense nette;

ET QUE la contribution municipale à ladite subvention soit affectée au surplus accumulé non affecté des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-10-173**

**ACHAT DE COMPTEURS D'EAU**

ATTENDU la nécessité d'acquérir les outils nécessaires afin de poser un diagnostic clair et précis sur l'utilisation de l'eau potable sur le territoire;

ATTENDU les exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'utilisation de l'eau potable et l'installation de compteurs d'eau;

ATTENDU QU'en fonction du nombre de résidences reliées au réseau d'aqueduc municipal, vingt compteurs d'eau doivent être installés de façon aléatoire sur le territoire ainsi qu'à l'ensemble des commerçants et institutions publiques;

ATTENDU la soumission reçue de Les compteurs Lecomte au coût de 12 731,48 \$ plus taxes applicables pour soixante compteurs d'eau et accessoires;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 12 731, 48 \$ pour l'achat de compteurs d'eau et ses accessoires;

ET QUE la dépense nette soit affectée au budget régulier du service d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-10-174**

**AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE POUR ADHÉRER AU PROGRAMME VILLAGES-RELAIS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports annonçait en juin 2002 un nouveau concept de parcs routiers et qu'il vise la mise en place d'un réseau de villages-relais;

ATTENDU QUE les villages-relais sont constitués de municipalités qui offrent des services comparables à ceux que l'on trouve dans les aires de service sur les autoroutes;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a élaboré un programme pour reconnaître les municipalités qui se conforment aux critères d'une charte de qualité;

ATTENDU QUE le ministère des Transports entend mettre en place le Programme de reconnaissance des villages-relais;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Bois a été choisie comme municipalité candidate;

ATTENDU QUE la Municipalité doit déposer un dossier de candidature;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente type et tous les documents afférents avec le Ministère des Transports pour adhérer au programme villages-relais.

Adoptée à l'unanimité.

**S2020-10-175**

**ACHAT DE MG-20 - CHEMIN HAYES**

ATTENDU la confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration Circonscription électorale de Papineau pour des travaux sur le chemin Hayes;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour l'achat et la livraison de plus de 1 000 tonnes de MG-20;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Maurice Brière

IL EST RÉSOLU QUE ce Conseil décrète une dépense de 20 000 \$ pour l'achat et la livraison de plus de 1 000 tonnes de MG-20;

ET QUE la dépense nette soit affectée à la subvention obtenue dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration Circonscription électorale de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**S2020-10-176**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (18 h 50)**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adolf Hilgendorff

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
Roland Montpetit, maire

.....  
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.